L'UTT acteur de son territoire

Objet : pour la réaffirmation d'une stratégie et le renforcement de la coopération territoriale

La présente note a pour objectifs d'engager les premières réflexions pour développer la stratégie territoriale de l'UTT et par ailleurs de concevoir de possibles coopérations entre les différents acteurs territoriaux concernés ou autour du projet EUt+. L'objectif est de rechercher la mise en réseau des territoires et la synergie des acteurs autour d'objectifs communs et partagés. Elle a également pour objet de fixer les premiers contours sur les possibles structures des développements à privilégier.

Le monde de l'éducation et de la recherche en France, comme dans de nombreux pays, connait de profondes et durables mutations. Les exigences des modèles économiques et des systèmes de production, l'accroissement de la mobilité des acteurs socio-économiques et l'approfondissement de la dimension européenne/internationale, corrélée à l'amplification de la technologie et du digital impliquent des dispositifs de formation et de recherche performants, adaptés et sécurisés. Ces derniers doivent, pour ce faire, se penser et se construire dans une triple dimension, stratégique, partenariale et territoriale.

On assiste à une importante transformation de l'ESRI depuis l'autonomie des établissements en 2007, avec notamment le renforcement croissant du pouvoir des exécutifs universitaires, l'internationalisation accrue des modèles, associés aux modifications de la relation de l'Etat avec ses territoires. Ces éléments sont autant de facteurs qui structurent le cadre dans lequel s'inscrivent les relations entre université et territoire.

I. L'UTT acteur de la dynamique locale : pour un engagement volontaire et renouvelé dans la vie et le développement du territoire

L'UTT a 25 ans et son développement est depuis l'origine intimement lié à sa relation privilégiée avec les collectivités territoriales et particulièrement le Département de l'Aube et Troyes Champagne Métropole.
Ces dernières ont soutenu de manière indéfectible l'évolution de l'Université par leur contribution financière et patrimoniale pour le développement des politiques d'Enseignement Supérieur de Recherche et d'Innovation.
Depuis 25 ans en effet, le département de l'Aube et TCM ont tenu à faire de l'ESR un moteur de la reconstruction du tissu économique territorial largement déchiré, dans les années 80, par la crise de la désindustrialisation du textile.
Cette volonté politique s'est traduite par la création et l'implantation de multiples opérateurs publics et privés (UTT, Y SCHOOLS, Campus Comte de Champagne) et, plus récemment, de l'EPF et l'ESTP.

La poursuite du développement de l'ESR troyen est un objectif partagé unanimement par tous les acteurs locaux de l'ESR qui s'y impliquent fortement par des dispositifs croisés comme ED Troyes ou la politique de site académique avec l'animation du Pôle Sud Champardennais.

Ce mouvement d'ancrage des universités au territoire tend à s'accentuer avec la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) qui impulse un nouveau cycle de décentralisation en France et par-là même, participe à faire de l'université un acteur prépondérant de la dynamique territoriale.

En parallèle de ce développement des relations avec les collectivités, se développent également des liens et un dialogue nécessaire avec les différents acteurs socio-économique de proximité. Les politiques de site concourent, quant à elles, à renforcer les liens avec les autres établissements académiques régionaux. Les pôles de compétitivité, les schémas directeurs de site, les réponses conjointes et conjuguées aux appels à projets constituent les formes organisées et institutionnalisées de ces coopérations.

Cependant, cette dynamique ambitieuse se heurte à plusieurs obstacles structurels dont notamment :

- le relatif isolement du territoire, mal connu des Français et éloigné de la colonne vertébrale Grand Est (Paris/Reims/Nancy/Strasbourg) ;
- la faiblesse de l'environnement industriel et économique du territoire, qui ne dispose que de moyens limités pour soutenir les initiatives des établissements locaux, et ce, en dépit des efforts des collectivités pour dynamiser le territoire, comme le pôle métropolitain récemment crée.

Dans le même temps, les rapides transformations sociétales et technologiques créent de réelles opportunités de développement et de diversification. On peut notamment faire référence aux transitions énergétiques, environnementales et numériques qui impliquent des besoins nouveaux de la part des acteurs socio-économiques.

A ce titre, l'enjeu de court terme pour les établissements troyens est de se positionner rapidement sur des nouvelles offres de formation en conjuguant leur spécificité et en faisant de leur anticipation un avantage concurrentiel.

Cette vision et cette volonté s'inscrivent dans le cadre du schéma directeur de l'ESR sur Troyes (ED Troyes) et du Schéma Régional de l'Enseignement Supérieur de la Recherche et de l'Innovation (SRESRI) en lien notamment avec les priorités déjà identifiées dans le Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII) et notamment l'usine du futur.

L'UTT a entrepris, depuis plus de 2 ans, la construction partenariale avec les acteurs troyens et haut-marnais dans le cadre de l'animation de l'ESR comme prévu dans le contrat de site négocié avec l'Etat, en association avec l'URCA.

- **Cela se traduit notamment** avec la mise en place de l'Institut Service et Industrie du Futur Troyen (ISIFT), mais aussi par la construction des projets de réponse à l'AAP (Appel à Projets, PACTE) du Conseil Régional, avec des Ecoles d'Ingénieurs (TPS Centrale SupElec Metz), sur la photonique, la cyber-sécurité et l'IOT avec les 4 universités de la région sur l'usine du futur. On peut également faire référence à la collaboration avec l'UHA (Université Haute-Alsace) sur l'énergie.

- **Cela se traduira également** par une implication renouvelée dans la vie et le développement du territoire. L'UTT assume sa responsabilité vis à vis des différentes composantes du territoire et l'inscrit dans ses orientations stratégiques, autour de plusieurs axes :
  - créer des parcours de formation qui permettront à davantage de jeunes de l'Aube et de la Haute-Marne de suivre des formations à l'UTT ;
  - favoriser autant que possible leur intégration dans le tissu économique local par des stages ou la recherche d'employabilité à l'issue de leur cursus et leur implication au sein d'associations, organisations et collectifs divers du territoire ;
  - offrir une vision plus riche du territoire par la contribution de l'UTT en tant que carrefour et incubateur de projets mixant les étudiants, les entreprises, les collectifs et la recherche dans l'Aube ;
  - poursuivre et consolider les partenariats avec les universités et les grandes écoles du Grand Est ;
  - engager des actions au service du développement des entreprises et de l'ensemble des acteurs socio-économiques du département de l'Aube et de la Haute-Marne en les inscrivant dans une vision systémique du territoire dans le cadre des enjeux de soutenabilité ; il s'agit de mieux accompagner les activités socio-économiques en développement dans le territoire vers une transition soutenable ;
  - promouvoir le développement de l'entreprenariat étudiant et la création de spin-off local, en lien avec la Technopole de l'Aube, le GIP 52 et les incubateurs des partenaires au sein de EUt+ ;
  - contribuer à la démarche de réindustrialisation engagée par la France en activant pour le territoire l'ensemble des leviers offerts par le plan de relance (France Relance) et le PIA4. L'usine du futur et le rapprochement notamment avec l'IFTH participent de cette logique comme la poursuite et le développement des Chaires industrielles.

- **Cela se traduira enfin** par l'engagement d'une réflexion avec l'ensemble des partenaires territoriaux de l'écosystème de l'ESRI (Etablissements, Technopole, YEC, …) pour analyser finement les enjeux et les besoins qui se dessinent à un horizon proche (incubateurs, Student Center, mutualisation des plateformes, Start Up, espaces de

rencontres et d'interactions académiques/entreprises, plateformes d'expérimentation et de modélisation …).

Il s'agit également d'anticiper le développement de chaque établissement et, par ailleurs, l'accueil des étudiants et des enseignants-chercheurs dans le cadre des mobilités prévues dans le projet EUt+.

Pour préciser l'analyse, il conviendrait en premier lieu d'avoir une vision exhaustive du retour sur investissement pour le territoire départemental et communautaire du développement et du rayonnement des outils de l'ESRI en terme économique, social et d'attractivité.
Pour ce faire, le passage par une étude d'impact serait de nature à mieux comprendre l'ensemble des mécanismes et d'avoir une vision éclairée pour anticiper les orientations futures.

Cette analyse permettrait ainsi de construire un **Schéma Directeur de Coopération Territoriale** (SDCTesri) favorisant :

- la mise en cohérence et l'articulation des équipements ;
- la reformulation des principes d'utilisation et du fonctionnement mutualisé ;
- la conception des modalités de gestion et de coopération entre les différents partenaires parties prenantes.

L'ensemble de ces éléments est préfigurateur également d'une réflexion sur l'organisation et la structuration d'un grand campus à l'instar des modèles internationaux.

II. L'UTT animateur et moteur du projet EUt+ : pour une implication résolue et le partage de cette ambition au service du territoire

La coopération territoriale à l'échelle européenne entre les différents acteurs socio-économiques et politiques se traduit, notamment en ce qui nous concerne, par le déploiement du projet EUt+ et son articulation avec la maille territoriale. Dans ce cadre, ce projet ambitieux comporte un objectif important pour favoriser une collaboration renforcée et une cohésion affirmée entre les partenaires universitaires parties prenantes et par extension entre les huit territoires concernés. Pour mémoire, il s'agit à la fois des universités et leurs zones territoriales de Darmstadt (Allemagne), Riga (Lettonie), Dublin (Irlande), Sofia (Bulgarie), Chypre (Chypre), Carthagène (Espagne), Cluj (Roumanie).

La notion de territoire s'apprécie selon une approche différenciée en fonction du pays, de sa géographie, de sa démographie, de ses traditions historiques et de son organisation politico-administrative. Ce territoire peut, dans certains cas, s'appréhender comme les contours de la ville au sens administratif ou plus largement d'une zone urbaine, d'un département ou d'une province. Chaque partenaire est le plus à même de mesurer l'impact et le rayonnement des outils de développement académiques sur son propre périmètre territorial d'appartenance.

L'Université et le territoire doivent se nourrir mutuellement et respectivement en attractivité. Nous sommes entrés dans une ère de « comparativité » et de concurrence entre les espaces territoriaux qui souhaitent à ce titre se distinguer et se différencier pour permettre leur développement socio-économique et culturel vertueux. Cette concurrence territoriale est amplifiée également par la mobilité de population qualifiée qui concourt largement à ce développement et rayonnement.

Les enjeux pour le territoire sont multiples et structurants. Ils doivent répondre aux exigences d'attractivité en s'interrogeant sur leur offre de services, culturelle, sportive mais aussi sur la qualité de leurs infrastructures de transport, des logements étudiants et pour les jeunes chercheurs, de leur environnement paysager et architectural.

Dans le contexte du projet EUt+, nous nous rapprochons de territoires suffisamment éloignés pour travailler dans un esprit de coopération et de complémentarité plus que dans une probable compétition.

Cette recherche de cohésion/coopération et de mise en commun autour de projets partagés doit pour cela s'élaborer autour de la dynamique académique créée par le projet EUt+ et, dans le même temps, en stimulant la connectivité des territoires et leur pleine accession à l'économie de la connaissance. Cette dernière s'applique particulièrement dans les secteurs d'activités et de production de services fondés essentiellement sur des activités intensives de connaissances mobilisant la R&D, des impératifs d'innovation et la mobilisation des technologies de l'information et du numérique.

La coopération territoriale est un instrument de la cohésion européenne qui peut permettre de résoudre les problèmes au-delà du cadre local ou national, d'imaginer et de développer conjointement le potentiel des multiples territoires qui constituent l'Europe. Celle-ci doit participer activement au renforcement de la cohésion de ces territoires en déclinant et partageant plusieurs thématiques sectorielles.

Cette coopération peut se concevoir autour de trois grands principes : la proximité, le rapprochement des hommes et des communautés et par syncrétisme le renforcement de la démocratie européenne :

- **C'est une coopération de proximité :** un partenariat entre les acteurs locaux, par leur connaissance du terrain, du besoin des usagers et administrés. Ces acteurs peuvent mener des opérations concrètes, utiles et innovantes qui contribueront au développement économique, social, éducationnel et durable du territoire bénéficiaire et de ses propres habitants et par fertilisation croisée pour les autres parties impliquées au projet.

- **C'est une coopération qui permet de rapprocher les hommes et les communautés d'intérêts et de projets :** basée sur des relations personnalisées et privilégiées par des temps et lieux d'échanges et de rencontres, elle favorise la connaissance mutuelle des partenaires, instaure une solidarité et suscite le dialogue entre les cultures et pratiques.

- **C'est une coopération qui a pour finalité de renforcer et raffermir la démocratie européenne :** en la consolidant à la base, l'échelon territorial est le lieu où la démocratie trouve son terrain naturel d'exercice. Elle permettra l'émergence d'acteurs locaux capables de remplir leur charge en associant les usagers et/ou les habitants au développement de leur collectivité par des consultations, le dialogue et en favorisant la connaissance des institutions, des circuits et donc le renforcement de la citoyenneté européenne.

Nous pouvons contribuer à faciliter cette coopération en renforçant le rôle et l'impact que peut avoir l'ESRI sur l'ensemble des territoires européens impliqués par le projet, en mettant particulièrement l'accent sur des concertations thématiques conjuguées et bénéfiques à la fois pour tous et pour chacun. Ce développement s'appuiera utilement sur les spécificités et les forces du territoire faisant de l'ESRI « le catalyseur et propulseur » du dynamisme économique territorialisé (partenariats, recherche et développement, incubateurs…) et de l'innovation locale (transfert, valorisation, projets étudiants, stages…).

Ainsi, cette coopération du monde académique autour de son tryptique formation, recherche innovation/transfert est de nature à pouvoir innerver progressivement les différents territoires concernés. Plus largement, on assiste à un déploiement du système universitaire. Ces missions s'orientent progressivement vers le soutien et l'aide au développement de la société, de l'économie, de la technologie pour accompagner et éclairer des décisions politiques avisées.

Cette approche doit donc prioriser une orientation vers la valeur ajoutée et la recherche de résultats probants, sans pour autant porter préjudice ou altérer les spécificités de la territorialité préexistante, permettant d'assurer la continuité des priorités locales préalablement installées. Il s'agit bien, en l'espèce, d'être complémentaire et additionnel et non, de se subroger ou d'être substitutif.

Compte tenu de la dimension technologique des établissements impliqués, du contexte international actuel et de nos capacités, trois (3) axes majeurs de collaboration pourraient dessiner les priorités d'actions autour :

- des pôles technologiques de types incubateurs ou pépinières ou des structures en tenant lieu chez nos partenaires, permettant ainsi le partage et le transfert des connaissances, offrant des possibilités de coopération avec des entreprises et des industries locales et internationales et répondant conjointement aux défis industriels et aux besoins de la société ;
- des collectivités territoriales impliquées dans la vie des établissements ;

- des structures hospitalières locales notamment, dans un premier temps, autour des questions sanitaires.

Dans un premier temps et pour « inaugurer » la démarche, **des assises de la coopération des territoires porteurs du projet EUt+** pourraient être organisées en concertation et co-construction avec les collectivités territoriales (TCM/CD10/CD52). Elles permettraient à chacun des partenaires européens de présenter les axes stratégiques de recherche et de formation dans lesquels s'inscrit son territoire, à recueillir une multitude d'initiatives locales, à promouvoir les spécificités et marqueurs des territoires respectifs et de chercher ensemble des collaborations académiques, opérationnelles ou de transfert.

L'objectif recherché favoriserait, en premier lieu et première intention, la mise en réseau de ces territoires et la création souhaitée à terme de pôles d'excellence européens dans les thématiques retenues.

A titre d'exemples, plusieurs thématiques en adéquation avec les besoins socio-techniques pourraient être privilégiées dans une première phase :

- l'offre d'une qualité de vie et d'une attractivité étudiante rivalisant avec les grandes villes universitaires internationales ;
- l'innovation technologique et le développement économique local ;
- les politiques de recherche comme leviers à l'attractivité territoriale ;
- la technologie au service du défi énergétique.

Un volet sur des programmes d'échanges de délégation mixte académiques et représentants des territoires pourrait se planifier, dans un deuxième temps, pour travailler sur des projets et pratiques territoriales essentiels touchant aux questions technologiques. On peut notamment citer pour exemples : le numérique, les réseaux, la cyber sécurité, la digitalisation, les mobilités…

A plus long terme, nous pouvons en espérer la création de structures de coopérations fortes permettant de trouver, pour le moins, des solutions partagées ou tout au moins transposables à nos problèmes communs. Plus globalement, elle devra participer ainsi à répondre aux enjeux communautaires d'affirmation de politiques de solidarité visant à diminuer les disparités économiques, sociales et territoriales.

Au-delà, outre le renforcement du potentiel scientifique de l'Europe et donc de sa visibilité, ce maillage pourrait permettre une mise en valeur accrue de ces territoires, renforcer ainsi à partir d'exemples concrets le sentiment d'appartenance des citoyens concernés, accentuer le processus intégratif et trouver des voies de coopération renforcée entre les territoires pour traiter des problématiques qui réclament dorénavant une échelle communautaire.